



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 6 avril 2020/DAG/nss

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 25 MARS 2020**

Corps professoral

MM. M. Hottelier, B. Sträuli, B. Winiger

Mme M.-L. Papaux van Delden

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes M.-L. Marquet (présidente), J. Muheim, MM. R. Cuttat, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Samson, S. Perez

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Taboada Barreiro (vice-présidente)

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère aux études, B. Bertossa - conseillère aux études, M. B. Foëx, doyen, M. D. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes C. Kaddous, K. Lempen, D. El Hakim

MM. N. Levrat, G. P. Romano, D. Tabellini

Invités

--

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie Covid-19 et aux mesures prises par le rectorat de l'Université de Genève, la séance du Conseil participatif de la Faculté n'a pas eu lieu en mode présentiel mais par voie électronique.

1. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2019

Le Conseil participatif approuve, à l'unanimité, le procès-verbal (12 voix favorables, 0 abstention, 0 non, 0 « je pense que ce point devrait faire l'objet d'une discussion ultérieure »).

2. Projet du Règlement du Centre de droit du Numérique :

Le Conseil participatif approuve, à l'unanimité, le projet du Règlement du Centre de droit Numérique (12 voix favorables, 0 abstention, 0 non, 0 « je pense que ce point devrait faire l'objet d'une discussion ultérieure »).

Un-e membre du Conseil participatif fait remarquer qu'il faudrait adapter en langage épïcène le règlement à la première page, point 2., ligne 6 : "[...] en faveur de nos étudiant-e-s, chercheurs-euses et de la Cité en général."

3. Proposition de modifications du Règlement d'organisation* de la Faculté de droit (doyen) :

- art. 1 al. 2, ajout d'un ch. 5 : « Sont directement rattachés à la faculté les centres facultaires suivants (« les centres ») : [...] 5. le Centre de droit du numérique ») ;
- rédaction inclusive :

Le Conseil participatif approuve la proposition de modifications du Règlement d'organisation de la Faculté de droit (11 voix favorables, 0 abstention, 0 non et 1 « je pense que ce point devrait faire l'objet d'une discussion ultérieure »).

4. Modification des plans d'études des trois masters de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (ADH) :

- Proposition de modification du plan d'études du LLM - Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en droit international humanitaire et droits humains ;
- Proposition de modification du plan d'études du MAS-JT - Maîtrise universitaire d'études avancées en justice transitionnelle, droits humains et rule of law (MAS-JT) ;
- Proposition de modification du plan d'études de l'Executive Master – Maitrise universitaire d'études avancées en droit international en période de conflits armés.

Le Conseil participatif approuve les plans d'études modifiés des trois masters de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (ADH) (11 voix favorables, 0 abstention, 0 non et 1 « je pense que ce point devrait faire l'objet d'une discussion ultérieure »).

5. Plan d'études 2020-2021 et modifications du plan d'études 2020 – semestre de printemps :

Le Conseil participatif approuve le plan d'études 2020-2021 ainsi que les modifications du plan d'études 2020 – semestre de printemps (11 voix favorables, 0 abstention, 0 non et 1 « je pense que ce point devrait faire l'objet d'une discussion ultérieure »).

Divers et communications :

--